

REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE

CERTIFICATION DES REVENUS EXTERNES GENERES PAR LE
CENTRE D'EXCELLENCE AFRICAIN POUR LA VALORISATION
DES DECHETS EN PRODUITS A HAUTE VALEUR AJOUTEE (CEA-
VALOPRO)

Période allant du 1er janvier 2025 au 30 juin 2025

FINANCEMENT : AGENCE FRANCAISE DE DEVELOPPEMENT (AFD) – CREDIT AFD N°CCI
167901 T

CENTRE D'EXCELLENCE AFRCIAIN POUR LA VALORISATION DES DECHETS EN PRODUITS A
HAUTE VALEUR AJOUTEE
(CEA VALOPRO)

Version Définitive

Août 2025

SOMMAIRE

Table des matières

LETTRE D'OPINION DE L'AUDITEUR SUR LES REVENUS EXTERNES GENERES PAR LE CENTRE D'EXCELLENCE AFRICAIN POUR LA VALORISATION DES DECHETS EN PRODUITS A HAUTE VALEUR AJOUTEE (CEA-VALOPRO)	3
Période allant du 1^{er} Janvier 2025 au 30 juin 2025	3
1. Objet de la mission	3
2. Eléments retenus.....	3
3. Responsabilité de la Coordination du CEA-VALOPRO.....	4
4. Responsabilité de l'auditeur.....	4
5. Niveau d'assurance.....	4
6. Travaux effectués	5
7. Conclusion.....	5
ANNEXE : Tableau des Revenus Générés déclarés par le Projet.....	7

A

**Monsieur le Coordonnateur du Centre d'Excellence Africain pour la Valorisation des Déchets en Produits à Haute Valeur Ajoutée
CEA-VALOPRO**

Téléphone : +225 07 07 80 05 19

BP 1093 Yamoussoukro – Côte d'Ivoire

**LETTRE D'OPINION DE L'AUDITEUR SUR LES REVENUS EXTERNES GENERES
PAR LE CENTRE D'EXCELLENCE AFRICAIN POUR LA VALORISATION DES
DECHETS EN PRODUITS A HAUTE VALEUR AJOUTEE (CEA-VALOPRO)**

Période allant du 1^{er} Janvier 2025 au 30 juin 2025

Monsieur le Coordonnateur,

Dans le cadre de notre mission d'audit des comptes du Projet CEA-VALOPRO, nous avons réalisé une mission de certification visant à fournir une assurance limitée sur le document portant déclaration des revenus externes générés par le projet sur la période allant du 1^{er} Janvier 2025 au 30 juin 20245 et établi dans le cadre de la mise en œuvre du Projet financé par le Crédit **AFD n°CCI 167901 T**.

1. Objet de la mission

Notre mission a consisté à vérifier et certifier les revenus générés par l'Institution conformément aux directives et orientations de l'Agence Française de Développement (AFD). Ces revenus concernent l'ensemble des activités menées par le **Centre d'Excellence Africain pour la Valorisation des Déchets en Produits à haute Valeur ajoutée (CEA-VALOPRO)** et permettant de générer des revenus.

2. Eléments retenus

Les éléments considérés par le CEA-VALOPRO pour évaluer les revenus externes générés à déclarer comprennent :

- Les frais de scolarité des étudiants (nationaux et internationaux) encaissés au cours de la période sous revue ;
- Les frais d'inscription des étudiants (nationaux et internationaux) encaissés au cours de la période sous revue ;
- Les fonds ou subsides encaissés de la période et issus des conventions signées avec d'autres partenaires. Au cours de l'année sous revue, il n'y a pas eu de signature de nouvelles conventions. Seuls les fonds issus de la Convention BIO4 AFRICA/CIRAD Montpellier ont été encaissés.

3. Responsabilité de la Coordination du CEA-VALOPRO

Les reporting périodiques et le tableau (joint en annexe) ont été préparés par la Coordination du CEA VALOPRO, qui est responsable de la collecte et de la préparation des éléments considérés conformément aux critères ou méthodes retenus avec l'Agence Française de Développement (AFD) pour déterminer le caractère approprié de l'information aux fins de communication dans le rapport et les tableaux en annexe. La Coordination est en outre responsable de la bonne tenue des dossiers et du maintien d'un contrôle interne approprié qui sont conçus pour étayer le processus de présentation de l'information.

4. Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste, sur la base de nos procédures de contrôles :

- à attester que les informations financières requises sont présentées dans les reportings soumis à l'Agence Française de Développement (AFD) à travers l'Agence Universitaire Africaine (AUA) ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication ;
- à exprimer une conclusion fournissant une assurance limitée sur le fait que les informations financières sur les revenus générés, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément aux « éléments considérés ».

Nous avons réalisé notre mission de certification limitée conformément à la Norme internationale relative aux missions de certification (« ISAE ») 3000, Assurance Engagements other than Audits or Reviews of Historical Financial Information (*norme internationale visant les missions de certification autres que les missions d'audits ou d'examen d'informations financières historiques*).

Cette norme requiert d'observer les règles de déontologie professionnelles, de planifier et réaliser le contrôle limité conformément au principe de matérialité (*caractère essentiel*) afin que nous puissions identifier les erreurs significatives dans la mise en œuvre des obligations, même si ce n'est pas avec le même degré d'assurance que pour un audit. Un contrôle limité se compose principalement d'une collecte d'informations auprès du personnel de la structure et de l'appréciation de la pertinence dans les circonstances de l'utilisation par la direction des éléments et critères applicables et de procédures de contrôle analytique portant sur les données financières des comptes. Le choix des procédures de contrôle relève de notre jugement professionnel.

5. Niveau d'assurance

Nos procédures ont été conçues pour obtenir un niveau d'assurance limité sur lequel fonder nos conclusions.

Les procédures d'examen limité mises en œuvre ne comprennent pas tous les contrôles requis dans le cadre d'une mission d'audit pouvant nous permettre d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs. Par conséquent, nous n'exprimons pas un niveau d'assurance raisonnable.

Même si nous avons pris en compte l'efficacité des contrôles internes exercés par la Coordination du CEA Valopro pour établir la nature et l'étendue de nos procédures, notre mission de certification ne visait pas à fournir une assurance sur les contrôles internes et, par conséquent, nous ne formulons pas de conclusions à cet égard.

6. Travaux effectués

Dans le cadre de notre contrôle limité, nous avons notamment effectué les procédures de contrôle suivantes (*compte tenu des circonstances de la mission*) :

- Consultation et examen critique du rapport ou reporting soumis au Bailleur ;
- Consultation des documents de travail et examen des rapports d'audit interne ;
- Obtention de déclarations selon lesquelles les mesures fixées dans les rapports antérieurs ont été mises en œuvre (*s'il y a lieu*) ;
- demandes d'informations auprès de la Coordination (auprès des personnes responsables des questions financières et comptables) sur les hypothèses clés et sur les éléments probants à l'appui des hypothèses ;
- Obtention des relevés bancaires concernés du CEA-VALOPRO (*sur lesquels sont versés ou virés les frais de scolarité et d'inscription des étudiants*) sur la période sous revue ;
- Obtention des conventions signées par le CEA-VALOPRO avec d'autres partenaires ;
- Validation de l'exactitude des calculs effectués (*choix d'éléments considérés*) conformément aux exigences du Bailleur ;
- Vérification de la concordance des montants déterminés avec ceux figurant dans le rapport/reporting soumis au Bailleur.

Ensuite, nous avons examiné si les recettes/revenus qui devraient être imputées aux activités de formation initiale et formation continue, notamment les subventions et ressources reçues éventuellement d'autres bailleurs de fonds, les recettes générées par les activités liées aux formations ont bien été attribuées à ces dernières et déclarées dans le rapport financier final.

7. Conclusion

Sur la base des procédures mises en œuvre et des éléments probants que nous avons obtenus, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause le montant des revenus externes générés par le CEA-VALOPRO et déterminé sur la période du 1^{er} janvier 2025 au 30 juin 2025, tel qu'indiqué dans l'Annexe ci-jointe portant sur le montant des revenus externes créés par le CEA-VALOPRO et logé dans un compte bancaire particulier, conformément aux directives de l'Agence Française de Développement.

Ainsi, le montant des revenus externes générés par le projet CEA-VALOPRO et validés par nos soins s'élève à **FCFA 96 088 043**.

Ce montant est composé du montant total des revenus générés :

- issus des frais d'inscription et d'écologie d'un montant total de **FCFA 10 200 700** et logé dans le compte bancaire **CI092 01001 005277870003 01 BNI** ;
- issus de la convention **BIO4AFRICA/CIRAD Montpellier** d'un montant de **FCFA 85 887 343**, logé dans le compte bancaire **CI092 01021 000509230052 88 BNI**.

Nous nous tenons à votre disposition pour vous fournir les informations complémentaires que vous souhaiteriez obtenir et vous prions d'agréer, Monsieur le Coordonnateur, l'expression de nos sentiments dévoués.

Fait à Abidjan, le 20 Août 2025

POUR LE GROUPEMENT CE2C/PANAUDIT



CE2C
Cabinet d'Expertise Comptable & de Conseils
20 BP 1167 Abidjan 20
Tél : 27 22 46 78 08
Cel : 07 57 49 10 81
E-mail: infosproce2c@gmail

KONDRO Oura
Expert-Comptable Diplômé
Commissaire aux comptes
Associé-Gérant CE2C

**ANNEXE : Tableau des Revenus Générés déclarés
par le Projet**

REVENUS GENERES ISSUS DES FRAIS D'INSCRIPTION ET D'ECOLAGE

RECONSTITUTION DES REVENUS GENERES - CEA VALOPRO 2025

	MONTANT (EURO)	MONTANT ORIGINAL FCFA	TYPE DE SOURCE	SOURCE	DATE DE RECEPTION	COORDONNEES BANCAIRES	REGION	DESTINATION DES FONDS
	4 341	2 847 400	National	Frais d'écologie des étudiants en Masters 1	31/01/2025	CI092 01001 005277870003 01	AFRIQUE	Fonds reçus des frais de scolarité des étudiants en masters 1
	2 176	1 427 600	National	Frais d'écologie des étudiants en Masters 1	28/02/2025	CI092 01001 005277870003 01	AFRIQUE	Fonds reçus des frais de scolarité des étudiants en masters 1
	3 237	2 123 100	National	Frais écolage des étudiants en Masters 1	31/03/2025	CI092 01001 005277870003 01	AFRIQUE	Fonds reçus des frais de scolarité des étudiants en masters 1
	2 275	1 492 600	National	Frais d'écologie des étudiants en Masters 1	30/04/2025	CI092 01001 005277870003 01	AFRIQUE	Fonds reçus des frais d'inscription en masters 1
	152	100 000	National	Frais d'écologie des étudiants en Masters 1	31/05/2025	CI092 01001 005277870003 01	AFRIQUE	Fonds reçus des frais d'inscription en masters 1
	1 906	1 250 000	National	Frais écolage formation courte	31/05/2025	CI092 01001 005277870003 01	AFRIQUE	Fonds reçus des frais d'inscription de la formation courte
	1 464	960 000	National	Frais d'écologie des étudiants en Masters 1	30/06/2024	CI092 01001 005277870003 01	AFRIQUE	Fonds reçus des Frais d'écologie des étudiants en Masters 1
	-		International	Frais écolage des étudiants en Masters 2	16/04/2024	CI092 01001 005277870003 01	AFRIQUE	Fonds reçus des frais d'écologie d'étudiants en masters 2
	-		International	Frais écolage des étudiants en Masters 1	16/04/2024	CI092 01001 005277870003 01	AFRIQUE	Fonds reçus des frais d'écologie d'étudiants en masters 1
	-		International	Frais d'inscription et écolage des étudiants en Masters 1	16/04/2024	CI092 01001 005277870003 01	AFRIQUE	Fonds reçus des frais d'inscription en masters 1
	-		International	Frais écolage des étudiants en Masters 1	16/04/2024	CI092 01001 005277870003 01	AFRIQUE	Fonds reçus des frais d'écologie d'étudiants en masters 1
	-		International	Frais d'inscription et écolage des étudiants en Masters 1	16/04/2024	CI092 01001 005277870003 01	AFRIQUE	Fonds reçus des frais d'inscription en masters 1
	-		International	Frais écolage des étudiants en Masters 1 & 2	28/05/2024	CI092 01001 005277870003 01	AFRIQUE	Fonds reçus des frais d'inscription et d'écologie d'étudiants en masters 1 & 2
	-		International	Frais écolage des étudiants en Masters 1 & 2	29/05/2024	CI092 01001 005277870003 01	AFRIQUE	Fonds reçus des frais d'inscription des étudiants en masters 1 & 2
	-		International	Frais écolage des étudiants en Masters 1 & 2	19/06/2024	CI092 01001 005277870003 01	AFRIQUE	Fonds reçus des frais d'inscription des étudiants en masters 1 & 2
	-		National	Frais concours de recrutement des étudiants en masters et doctorats	30/06/2024	CI092 01001 005277870003 01	AFRIQUE	Fonds reçus des frais de concours de recrutement des étudiants en masters et doctorats
	-		International	Frais écolage des étudiants en Masters 1 & 2	30/07/2024	CI092 01001 005277870003 01	AFRIQUE	Fonds reçus des frais d'inscription des étudiants en masters 1 & 2
	-		National	Frais concours de recrutement des étudiants en masters et doctorats	30/07/2024	CI092 01001 005277870003 01	AFRIQUE	Fonds reçus des frais de concours de recrutement des étudiants en masters et doctorats
	-		National	Frais écolage des étudiants en Masters 1	30/09/2024	CI092 01001 005277870003 01	AFRIQUE	Fonds reçus des frais d'inscription des étudiants en masters 1
	-		National	Frais écolage des étudiants en Masters 2	31/10/2024	CI092 01001 005277870003 01	AFRIQUE	Fonds reçus des frais d'inscription des étudiants en masters 2
	-		National	Frais écolage des étudiants en Masters 1	31/10/2024	CI092 01001 005277870003 01	AFRIQUE	Fonds reçus des frais de scolarité des étudiants en masters 1
	-		National	Frais concours de recrutement des étudiants en masters et doctorats	30/11/2024	CI092 01001 005277870003 01	AFRIQUE	Fonds reçus des frais de concours de recrutement des étudiants en masters et doctorats
	-		National	Frais concours de recrutement des étudiants en masters et doctorats	30/11/2024	CI092 01001 005277870003 01	AFRIQUE	Fonds reçus des frais de concours de recrutement des étudiants en masters et doctorats
	-		National	Frais écolage des étudiants en Masters 1	31/11/2024	CI092 01001 005277870003 01	AFRIQUE	Fonds reçus des frais de scolarité des étudiants en masters 1

	-		National	Frais écolage des étudiants en Masters 2	31/11/2024	CJ092 01001 005277870003 01	AFRIQUE	Fonds reçus des frais d'inscription des étudiants en masters 2
	-		National	Frais écolage des étudiants en Masters 2	31/12/2024	CJ092 01001 005277870003 01	AFRIQUE	Fonds reçus des frais d'inscription des étudiants en masters 2
	-		National	Frais écolage des étudiants en Masters 1	31/12/2024	CJ092 01001 005277870003 01	AFRIQUE	Fonds reçus des frais de scolarité des étudiants en masters 1
TOTAL	15 551	10 200 700						

REVENUS GENERES ISSUS DES CONVENTIONS

RECONSTITUTION DES REVENUS GENERES - CEA VALOPRO 30 JUIN 2025

	MONTANT (EURO)	MONTANT ORIGINAL FCFA	TYPE DE SOURCE	SOURCE	DATE DE RECEPTION	COORDONNEES BANCAIRES	REGION	DESTINATION DES FONDS
	130 934	85 887 343	International	Commission de l'Union Européenne (Bruxelles) BIO4AFRICA/CIRAD Montpellier	21/01/2025	CI092 01021 000509230052 88	Europe	Fonds reçus de la convention BIO4AFRICA/CIRAD Montpellier
TOTAL	130 934	85 887 343						

BANQUE NATIONALE D'INVESTISSEMENT

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

TITULAIRE DU COMPTE

INP-HB/BIO4AFRICA/UE

AGENCE ZONE3

Tél.:

DOMICILIATION

Code Banque	Code Guichet	Compte	Clé RIB
CI092	01021	000509230052	88

À remettre à tout organisme demandant vos références bancaires



RELEVÉ DE COMPTE

Compte N° 00509230052 en CFA UEMOA (XOF)

Du 01/01/2025 au 31/01/2025

Page 1 / 1

INP-HB/BIO4AFRICA/UE

BP 1093 YAMOUSSOUKRO

YAMOUSSOUKRO

COTE D'IVOIRE

Date	Libellé	Référence	Valeur	Débit	Crédit
	Ancien solde au 31/12/2024				113.130,214
08/01/2025	COMMISSION DE RELEVÉ A LA DEMANDE	QJ43629	07/01/2025	1,650	
15/01/2025	PAIEMENT CHQ 5713795	QK80280	15/01/2025	1,168,160	
15/01/2025	PAIEMENT CHQ 5713794	QK80292	15/01/2025	584,079	
21/01/2025	VIREMENT D'ORDRE /ROC/004163-001-003//URV/BIO4A	QL26301	17/01/2025		85,887,343
31/01/2025	TAXE SUR COMMISSION MOUVEMENTS N. 00509230052	Ciondb	31/01/2025	300	
31/01/2025	COMMISSION MOUVEMENTS N. 00509230052	Ciondb	31/01/2025	3,000	
Total des mouvements page 1				1,757,189	85,887,343
Total des mouvements				1,757,189	85,887,343
Nouveau solde au 31/01/2025					197,260,368

Sauf erreur ou omission

Vos dévoués
BANQUE NATIONALE D'INVESTISSEMENT (BNI)